

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 634

présenté par  
M. Bazin et M. Viry

**ARTICLE 10**

I. – À l’alinéa 11, substituer au nombre :

« 3 500 »,

le nombre :

« 10 000 ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« mettent en œuvre »,

le mot :

« déploient ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de ne pas faire peser des contraintes excessives sur les petites communes, il est proposé de rehausser de 3 500 à 10 000 habitants le seuil à partir duquel les communes devront élaborer un schéma pluriannuel sur l’offre d’accueil du jeune enfant.